

# L'école aux quotidiens

La presse en a parlé. Nous y revenons. À partir d'une information ou d'un évènement récent, **entrées libres** interroge une personnalité, du monde scolaire ou non. L'occasion, pour elle, de nous proposer un éclairage différent, un commentaire personnel, voire d'interroger la question ainsi posée.

Et vous, qu'en pensez-vous?



Bagarre à la récré:  
aux parents de payer?

Photo: François TEFNIN

## Le Monde

07/12/2005

### LES ENFANTS CASSENT, LES PARENTS CASQUENT!

Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, le Premier ministre français **Dominique de VILLEPIN** annonçait la création d'un contrat de responsabilité parentale qui prévoit des sanctions financières dans trois cas de figure: l'absentéisme à l'école, la présence tardive et sans surveillance dans les espaces publics

et les problèmes de comportement à l'école. Ce projet suscite l'inquiétude au sein du monde éducatif, mais c'est surtout le 3<sup>e</sup> point qui provoque de vives critiques. Des sanctions sont en effet envisagées lorsque les difficultés sont dues à une insuffisance ou une défaillance de l'autorité parentale. "Ce projet va au-delà de ce qui est admissible du point de vue légal et éthique", estime le juriste **Bernard TOULEMONDE**, qui se demande comment on peut mesurer un "problème de comportement"... Par ailleurs, les chefs d'établissement français estiment que ce n'est pas leur rôle de prendre en charge d'éventuels contrats

et que ces questions d'autorité parentale devraient relever de la responsabilité du juge des enfants.

### Et vous qu'en dites-vous?

■ **Philippe BEAGUE, Président de la Fondation DOLTO:**

"Les mesures répressives sont inquiétantes, car elles peuvent laisser penser que les parents ne jouent de toute façon plus leur rôle", explique-t-il. "En ce qui concerne les problèmes de comportement des enfants à l'école, il y a deux façons de voir les choses: d'une part, la vision sécuritaire, qui place les gens du côté de leurs devoirs; d'autre

part, la vision préventive, qui favorise un travail de dialogue, en amont, entre les directions et les parents". Selon lui, les parents et la communauté scolaire doivent travailler et réfléchir ensemble. "En matière de problèmes de comportement chez les enfants, il ne faut pas simplement se reposer sur les parents. Le rôle de l'école est d'émettre un Règlement d'ordre intérieur (ROI), qui doit être respecté. Dans le cas d'un renvoi d'élève, par exemple, la direction devrait tenter d'expliquer les choses aux parents et les aider à trouver une autre solution pour leur enfant... L'école doit en tout cas donner des signes forts. Mais si d'aventure, comme cela arrive parfois, la décision est contestée par un juge sollicité par les parents, cela risque de remettre en cause le ROI de l'établissement ainsi que l'autorité de la direction. Ce mélange des responsabilités fausse le raisonnement. L'école risque de ne plus rien avoir à dire, et les enfants de penser qu'enseignants et directeurs ne sont plus crédibles. Et ce n'est pas en faisant payer les parents que l'on va les aider, eux et leurs enfants... Il faut plutôt favoriser le soutien mutuel entre les parents et l'école!".

■ **Françoise VAN DROUGHEN-BROECK, juriste, membre de PO:**

"Les sanctions financières ne sont pas du tout appropriées", juge-t-elle. "Il faut surtout recentrer le débat sur l'obligation d'éducation des parents. Ils restent les premiers éducateurs de leurs enfants, il ne faut pas tout reporter sur l'école. Mais il n'est pas normal d'aller jusqu'à prévoir des sanctions financières en cas de problèmes de comportement à l'école! C'est une mauvaise solution. Il y a d'autres moyens de conscientiser les gens, même si c'est très compliqué. Bien sûr, l'argent peut faire bouger les gens, mais il faut surtout leur rappeler leur devoir d'éducation". La juriste souligne néanmoins que "Juridiquement, lorsque l'élève est à l'école, celle-ci est tenue à un devoir de surveillance. L'essentiel est donc de bien délimiter les responsabilités entre l'école et les parents. Ce n'est en tout cas pas une bonne solution de pénaliser financièrement les parents!". ■

## LE SOIR

09/12/2005

## La Libre BELGIQUE

10/12/2005

### ET UNE MÉTHODE, UNE!

**M**éthode globale ou syllabique? Le choix est fait pour **Gilles de ROBIEN**, Ministre français de l'Éducation nationale, qui a décidé d'interdire l'apprentissage de la lecture par la méthode globale<sup>1</sup>, dès la prochaine rentrée scolaire, car elle serait notamment responsable de la dyslexie. Il prône donc le retour à la méthode syllabique<sup>2</sup>.

Mais les syndicats d'enseignants français constatent la "méconnaissance totale des pratiques de terrain" de Gilles de ROBIEN. En réalité, la méthode globale a été "abandonnée depuis belle lurette". En fait, les enseignants lui ont substitué une approche mixte qui la combine notamment avec la méthode syllabique.

Et chez nous? Selon *La Libre*, en Communauté française, le débat est dépassé. Une pratique mixte s'est imposée dans nos écoles, alliant les avantages de tous les systèmes. Le département "éducation et formation" de l'Université de Liège a d'ailleurs consacré au printemps dernier une étude sur "l'apprentissage de la lecture au début de l'enseignement primaire". Un millier d'enseignants de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> primaires ont été interrogés, et les résultats montrent que 54% mixent en effet les approches.

Mais *La Libre* insiste aussi sur le problème de fond qui existe néanmoins concernant la connaissance du français et les performances en lecture. Selon le quotidien, le débat devrait ici plutôt porter sur les moyens pédagogiques et l'organisation des classes.

### Et vous, qu'en dites-vous?

■ **Geneviève VANDECASTEELE**, du service de production pédagogique de la Fédération de l'Enseignement Fondamental Catholique:

"C'est finalement l'enseignant qui, eu égard au contexte de l'école, aux caractéristiques de ses élèves, est le mieux à même de juger la meilleure façon d'aborder l'apprentissage de la lecture. On n'apprend pas de la même manière à tout le monde!

Plusieurs recherches semblent indiquer que la méthode mixte est la plus utilisée et la plus efficace. Mais par méthode mixte, il ne faut pas entendre «un peu de tout, tout le temps et n'importe comment». Les deux grandes dimensions de l'apprentissage de la lecture - à savoir le décodage (approche analytique) et le sens (approche fonctionnelle) - doivent toujours être travaillées de manière concomitante, mais leur pondération doit varier en fonction des moments de l'apprentissage: décodage prépondérant au début, sens ensuite.

Un document vient d'être publié à l'intention des instituteurs, centré sur le début de l'apprentissage de la lecture<sup>3</sup>. Il fixe des balises pour un apprentissage systématique et progressif des règles de correspondance entre les sons et les signes écrits (graphème/phonème), pour la reconnaissance globale immédiate d'un mot et propose des stratégies pour développer la compréhension de l'écrit". ■

1. *Méthode globale*: démarche centrée prioritairement sur le sens et donc sur la compréhension du texte.

2. *Méthode syllabique*: démarche centrée prioritairement sur la phrase et le mot avec un travail de correspondance graphème/phonème (lien entre la syllabe/la lettre et le son correspondant).

3. *Des balises pour apprendre à lire* (FédEFoC). Document complémentaire au Programme Intégré adapté aux Socles de compétences, LICAP, 2005.

Voir également l'article  
**"Demandez le programme!"**  
 paru dans **entrées livres** n°4, p. 21.

BRIGITTE GERARD